



Nouveaux programmes de collège

Attention, ce programme, rédigé volontairement de façon ramassée s'adresse à l'ensemble de la communauté éducative. Par ailleurs –comme il est redit dans le corps du texte- il ne constitue pas une programmation.



Quels principes ? Quels objectifs ?

- Nouveautés liées à la loi d'orientation
 - La référence au socle commun
 - La référence à la « liberté pédagogique »
 - Mais : « s'exerce dans le respect des principes énoncés »
 - Objectifs : L'enseignement du français « vise à »
 - « Satisfaire les exigences du socle »
 - « Établir des correspondances avec d'autres disciplines »
 - « Articuler les différents domaines de l'enseignement du français que sont l'étude de la langue, la lecture, l'expression écrite et orale »
- On notera l'affirmation :
- « la pratique constante, variée et progressive, de l'écriture, qui vient couronner le tout »

- 
-
- L'expression « culture commune » n'est plus dans les objectifs.

MAIS

- On la trouve plus loin « (...) goûter les textes qui constituent les piliers de la culture commune »

Elle est glosée par

- « culture humaniste » et précisée par « une culture nécessaire à la compréhension des œuvres et des langages » et par le terme repris de « patrimoine »
- On notera également les expressions suivantes :
- « mieux s'exprimer, mieux comprendre / s'exprimer de manière appropriée dans la suite de leur vie sociale / Comprendre et goûter les textes / esprit d'analyse / logique / intuition etc. »



Un principe essentiel clairement rappelé

- Les termes de décloisonnement et d'articulation sont présents et glosés par :
 - Mettre en relation
 - Cohérence
 - Unité de la discipline
 - Relier la diversité
 - Eviter une dispersion



Confirmé dans le corps du texte par des expressions répétées :

- « L'étude de la langue, indispensable en elle-même, se met au service de la pratique constante de la lecture et de l'expression écrite et orale. »

Cette affirmation est faite pour chaque programme annuel.

Le lien avec le programme d'histoire



- Le choix, globalement chronologique et les liens avec le programme d'histoire.
- On consultera utilement le diaporama qui propose une vision synthétique de ces parallélismes



Organisation du travail

« Le professeur organise sur l'année la progression de son enseignement et adapte sa démarche aux besoins et à la diversité des publics scolaires. »

Il doit « Articuler les différents domaines » ;
« veiller à la cohérence » « éviter une dispersion »

«Le professeur organise, par périodes, et autour d'un ou plusieurs objectifs, les activités qu'il va conduire » (préambule)



On peut considérer que, didactiquement, cette organisation n'est pas essentiellement différente de celle actuellement pratiquée

On veillera à ne pas confondre la « période » dans laquelle l'enseignant conduit son travail, avec les « périodes » du temps scolaire

Compte tenu de l'application progressive des programmes, afin de ne pas compliquer la tâche des élèves, on pourra sans difficulté conserver le terme de séquence (comme certains manuels) OU en changer pour un autre (parcours/unité/chapitre) MAIS on veillera à l'unité de l'usage pour l'ensemble des niveaux dans l'établissement.



- La notion de « discours »

Si les notions et les concepts des linguistiques de l'énonciation sont toujours présents dans les programmes, l'organisation de la discipline n'est plus fondée sur la notion de discours.

L'usage des typologies textuelles est cependant toujours nécessaire. Elle permet, en particulier l'organisation du travail d'écriture.



Présentation du programme

- Elle se fonde sur les trois domaines définis dans le préambule.
- Elle suit l'ordre suivant :
 - étude de la langue
 - lecture
 - expression écrite
 - expression orale
 - l'histoire des arts



L'étude de la langue

- On notera quelques différences avec les programmes précédents :
 - Les termes utilisés et leur ancrage théorique
 - La partition Grammaire de phrase VS grammaire de texte et d'énonciation
 - Un effort de progression explicite



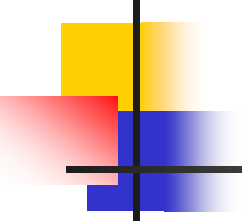
Objectifs et organisation de l'étude de la langue

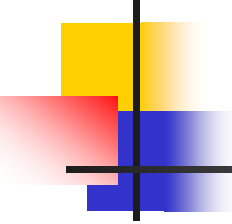
- L'étude de la langue emprunte clairement deux voies nécessairement convergentes.
 - « Comprendre les mécanismes de la langue (conscience des faits de langue – connaissance des mécanismes) »
 - « Maîtriser la terminologie (termes grammaticaux repères communs) »

POUR

- « (...) mieux s'exprimer (...) et mieux comprendre. (comprendre et goûter les textes) »

De la juste articulation de ces deux principes et des options didactiques et pédagogiques associées dépend l'efficacité de l'enseignement. On consultera utilement le diaporama « qu'est-ce qu'une séance de langue ? » élaboré à cet effet.

- 
-
- Deux expressions dans le préambule :
 - *La leçon de grammaire*
 - *séances consacrées à l'étude de la langue*
 - La leçon de grammaire est une forme de la séance de langue.
 - Une séance consacrée à l'étude de la langue peut et doit permettre d'engager des activités variées. (voir diaporama)



Les programmes rappellent la nécessaire cohérence de l'enseignement du français, laquelle repose sur l'articulation et le décloisonnement. Ils indiquent également :

- « les séances consacrées à l'étude de la langue, sans pour autant devenir forcément autonomes, peuvent n'être pas étroitement articulées avec les autres composantes de l'enseignement du français »
- Cette affirmation a pour objectif d'éviter une dérive qui pourrait conduire à minorer les temps d'enseignement de la langue ou à les diluer excessivement. Elle n'implique pas que l'on doive, ni surtout que l'on puisse, concevoir un enseignement de la langue totalement indépendant des enseignements de la lecture et de l'écriture : ce serait une contradiction aux principes du préambule.



Rappelons donc :

- Qu'un fait de langue peut être appelé par une lecture ou par un travail d'écriture.
- Qu'il doit être abordé et travaillé selon des méthodes diverses dans des séances « dédiées »
- Qu'il peut faire l'objet, chaque fois que c'est nécessaire et efficace, d'une synthèse permettant de rassembler et de stabiliser un point du système

Ces éléments ont été clarifiés ces dernières années dans l'académie de Bordeaux par vos IPR, et par la mission Maîtrise de la langue



Quelle grammaire ?

Priorité est donnée à la grammaire de phrase en 6^{ème}/5^{ème}, cependant, et pour répondre aux inquiétudes exprimées lors de la consultation, le programme assure :

- « Il va de soi que tous les faits de langue assurant la cohérence textuelle et ceux qui renvoient à l'énonciation, sans faire l'objet d'un enseignement propre, peuvent être abordés, en tant que de besoin dans les classes de 6^{ème} et de 5^{ème} »
- Ces notions de grammaire de texte et d'énonciation peuvent également se trouver dans d'autres entrées que dans l'entrée grammaire (on notera que les substituts sont abordés en 6^{ème} avec le lexique)



L'orthographe

- Une forte affirmation de son importance
- Une compétence située en articulation avec d'autres
- La nécessité d'un « apprentissage raisonné et régulier »
- L'importance du « réinvestissement » et des activités méta réflexives
- Des formes d'évaluation variées et indispensables



Le lexique

- Une entrée « en soi »
- Articulée avec « toutes les activités »
- Mais nécessitant « un apprentissage régulier et approfondi »
- Des contenus et des progressions affichés



La lecture

- Une définition claire de la lecture analytique
- Une définition de la lecture cursive plus longue que dans la première rédaction des programmes
- Une articulation de celle-ci avec le « travail conduit en classe »
- Un rôle important accordé au professeur comme prescripteur
- Un développement conséquent sur la littérature de jeunesse et son exploitation

On consultera utilement le diaporama « lecture » conçu par l'équipe de formateurs comme une aide à la mise en oeuvre



Une mention importante

« Ces différentes formes de lecture sont pratiquées avec le souci constant de privilégier l'accès au sens, de prendre en compte la dimension esthétique et de permettre une compréhension approfondie du monde et de soi. »



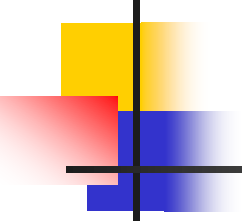
Quelles œuvres ? Quels textes ?

- L'accent est mis sur les œuvres du « patrimoine » mais la littérature étrangère et la littérature de jeunesse ont leur place
 - Des listes tantôt closes tantôt ouvertes
 - Une liberté de choix qui suppose responsabilité, recul et travail collégial.
 - Un choix globalement chronologique
- La mention explicite de textes non littéraires (documentaires et de presse en lien avec le professeur documentaliste)



L'expression écrite

- Une insistance claire :
 - « une pratique régulière continue et variée » ;
 - « une pratique régulière et progressive
 - « l'écriture s'apprend »
 - « enseignement rigoureux et entraînement régulier. »
- Mais aussi
 - « l'entraînement à l'écrit porte sur tous les faits de l'écriture »
 - « les activités de l'écriture sont variées »
 - « certains travaux d'écriture sont le fruit d'une progression, d'un projet collectif ou individuel »
 - « l'évaluation porte sur des travaux d'écriture de forme variée »

- 
-
- Des séances spécifiques
 - Pas de séance sans écriture
 - Des évaluations variées « diverses formes (...) notées ou non. »
 - «Un devoir complet et abouti au moins toutes les trois semaines »
 - Une progression des exigences sommatives. Attention, il s'agit chaque fois d'objectif. Deux principes doivent être rappelés :
 - On évalue de façon sommative et finale dans le cadre de ces exigences
 - On travaille librement par rapport à celles-ci, en particulier, on n'hésite pas à engager les élèves dans des écritures de textes longs



Conclusion

les notions de décroisement et d'articulation réaffirmées dans le préambule, sont nécessaires à la construction d'un programme annuel de travail complet et cohérent.

L'enjeu majeur de la mise en œuvre tient à la construction des « articulations » stimulantes et efficaces.



MERCI DE VOTRE ATTENTION

**Catherine Darrouzet
Sylvie Justome
Nicole Jean-Parailous
Isabelle Pécheyran**

IA IPR LETTRES